

## TROIS PRÊTRES NOYÉS A NANTES le 9 décembre 1793

• *Fidèles à Jésus-Christ dans sa Passion et dans sa mort* • *Des gendarmes refusant d'obéir aux ordres* • *Carrier longuement applaudi à la Convention* • *Des prêtres enthousiastes au début de la Révolution* • *Le 'plus pitoyable des jureurs'... devenu martyr*

*Roi glorieux des martyrs, couronne de ceux qui vous confes-  
sent, vous conduisez aux biens du Ciel ceux qui méprisent ceux de  
la terre (Hymne du commun des martyrs).*

Durant la Terreur, le représentant du peuple à Nantes, le sinistre Carrier, pour éliminer les opposants à la dictature révolutionnaire et les suspects, en fait noyer plusieurs milliers. On ignore le nombre des victimes : entre deux mille huit cents et neuf mille selon les historiens. Pour l'historien Alfred Lallié, ce nombre s'élève à quatre mille huit cents soixante. D'après le président du Tribunal révolutionnaire, on dénombre vingt-trois noyades à Nantes entre novembre 1793 et fin janvier 1794 (G. Lenôtre, *Les Noyades de Nantes*, p.181). Aux treize grandes noyades plus ou moins documentées et qui ont lieu en général la nuit, il faut ajouter les noyades individuelles ou de petits groupes, opérées souvent de jour. Les premières victimes sont des prêtres. On noie quatre-vingt-dix prêtres du clergé de la Loire-Inférieure le 16 novembre et cinquante-sept prêtres angevins le 9 décembre 1793.

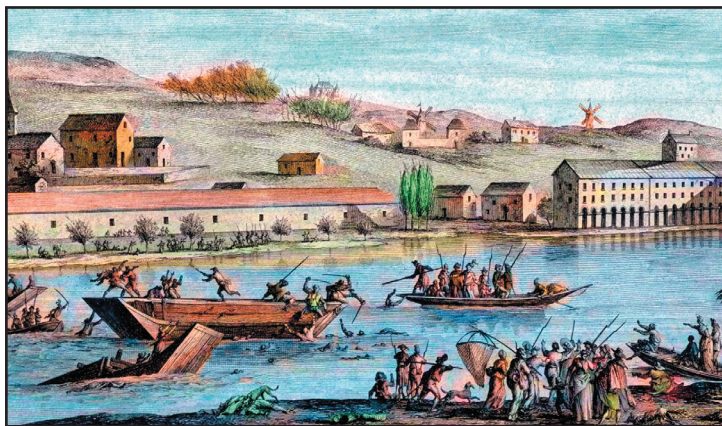
### Emprisonnés à la Rossignolerie

Lors de leur passage à Angers en juin 1793, les Vendéens ont libéré les cent vingt-cinq prêtres réfractaires, détenus notamment à la Rossignolerie – ancienne école des Frères des Écoles chrétiennes et actuel lycée David d'Angers – située en dehors des remparts de la ville. Ces clercs âgés de plus de soixante-ans, souvent infirmes ou malades, n'avaient pas pu, un an auparavant, être déportés en Espagne. Après le départ des Vendéens, soixante-quatorze retournent en prison à la Rossignolerie. À la mi-novembre 1793, le département, craignant le retour de l'armée vendéenne, décide de les envoyer au château de Montjean. Le 27 novembre, Vial, maire de Chalennes, devenu procureur général syndic, donne ordre à Édouard, commandant de gendarmerie, de prendre six gendarmes pour conduire cinquante-sept d'entre eux à destination. Les dix-sept autres sont si infirmes ou malades qu'il leur est impossible de faire ce voyage. Le batelier Jacques Bureau est réquisitionné avec quatre mariniers de Chalennes pour procéder avec son bateau au transfert des plus valides. Il reçoit à cet effet cent livres de salaire. Lors de son entrevue avec Vial, il apprend que ce dernier veut les faire périr. Bureau se refuse, pour son compte, à procéder à leur exécution. Les gendarmes font de même et les prêtres arrivent sains et saufs à Montjean. Après une courte halte, ils passent à Ancenis le 4 décembre. On n'a aucun récit sur les craintes, les pres-

sentiments et les angoisses qu'ont pu connaître ces prêtres durant ce transfert. Leur foi qui les a conduits au refus du serment les a aidés à vivre ce chemin de croix que représentaient leur cheminement vers Nantes. Ils pouvaient reprendre à leur compte devant le Seigneur ce verset psalmique : *C'est à cause de Vous que nous sommes tous les jours livrés à la mort et qu'on nous regarde comme des brebis de boucherie* (Ps 43, 12) ou cet autre : *Que Dieu ait pitié de nous et nous bénisse : qu'Il fasse briller son visage sur nous et qu'Il ait pitié de nous* (Ps. 66, 1).

### Leur arrivée à Nantes

Ces prêtres angevins parviennent à Nantes le 5 décembre 1793. Le lendemain, cinquante-deux sont placés à l'Entrepôt, tandis que les cinq autres (les abbés Jérôme Saint-Gilles, Bérard, Drouin, Suchet et Bellamy) le sont sur une galiote hollandaise. L'Entrepôt est alors une importante construction à l'ouest de la ville et proche du port. Il sert de magasin pour entasser le café provenant des colonies. Depuis deux mois, c'est une prison pouvant contenir dix mille détenus. Les prêtres angevins sont les premiers à l'occuper. Le régisseur du lieu n'a alors ni livre d'écrou, ni geôliers.



Noyades dans la Loire en 1793

Eau-forte de R. Vinkeles d'après Duplessi-Bertaux, 1804 - Musée Dobrée, Nantes

Il tient seulement un état du nombre d'entrées ou de sorties sans aucune désignation nominale.

### La noyade des prêtres angevins

Ce même jour, le 6 décembre, le représentant du peuple, Carrier, écrit aux membres du Comité de Salut public : *L'esprit public est à Nantes, depuis trois jours, à toute la hauteur de la Révolution... Les prêtres ont trouvé leur tombeau dans la Loire ; cinquante-trois autres vont subir le même sort* (G. Lenôtre, p. 102).

Carrier confie la charge de cette deuxième noyade de prêtres à Lamberty, membre de la *Compagnie Marat* qu'il a formée. Le lendemain, 7 décembre, Richard, un chapelier devenu lui aussi un homme de Carrier, entend profiter du dépouillement des prêtres en s'emparant de tous les objets de valeur qu'ils conservent encore. Il se rend à l'Entrepôt après avoir réquisitionné un sergent et quatre soldats. Il fait comparaître les prisonniers un par un et les soumet à une fouille complète et à un interrogatoire formel. Il leur retire ainsi leur portefeuille, leur argent, leur montre et tout ce qui peut être vendu. Sans avoir pris soin de faire rédiger un procès-verbal, il place dans une taie d'oreiller tout ce qu'il a récupéré. Le seul prêtre qui a pu soustraire ses biens les



**L'Entrepôt au temps de Carrier**  
Gravure extraite de *La Loire Vengée*, an III

confie à la citoyenne Dumais, épouse du régisseur. Il lui demande de faire célébrer des messes pour le repos de leurs âmes. Mais prise de panique, elle les remet au Comité.

Deux jours plus tard, Affilé, un charpentier réquisitionné pour faire des soupapes dans le fond des gabares, et des hommes de la compagnie Marat, Fouquet, O'Sullivan, Foucaud et Gauthier, procèdent à l'embarquement des prêtres angevins, attachés deux par deux. Ils réquisitionnent neuf mariniers. Puis ils

poussent la gabare au large. Ils la suivent, montés sur deux barques et sortent ainsi de Nantes. À deux lieues de la ville, à la hauteur d'Indret, ils ouvrent les deux soupapes de la gabare qui s'enfonce aussitôt. Le lendemain Carrier, dans sa lettre à la Convention décrit cet *événement qui n'est plus d'un genre nouveau*. Il précise que les prêtres angevins *enfermés dans un bateau sur la Loire, la nuit dernière, ont été engloutis dans la rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire !* (G. Lenôtre, p. 107). Sa lettre est lue au Comité de Salut public et à la Convention où elle est longuement applaudie. Pour les chrétiens, ces prêtres ont suivi le Christ et ont été ses témoins jusqu'au bout. Ils lui ont été configurés jusque dans sa passion et sa mort. Ils ont vécu pleinement leur sacerdoce *in persona Christi*.

Les trois prêtres évoqués ci-dessous ne sont pas représentatifs du clergé angevin en matière d'origine géographique. Par exemple, parmi les autres prêtres noyés à Nantes, douze sont originaires du Baugeois et trois d'entre eux de la seule petite paroisse de Daumeray. Ces derniers font malheureusement partie de la grande majorité sur lesquels on possède peu de renseignements. Par contre, comme la totalité ou la quasi-totalité du clergé angevin, les trois prêtres suivants accueillent avec enthousiasme les débuts de la Révolution. Deux d'entre eux participent même activement à sa préparation, mais s'y opposent dès la fin de l'année 1790. Le troisième profite du soulèvement vendéen de mars 1793 pour s'en démarquer.

### **L'abbé Louis Boumard, curé de Sainte-Croix à Angers**

Il est né à Chemillé dans les années 1720-1730, sur le territoire de la paroisse Saint-Pierre. A-t-il fréquenté le collège de Beaupréau qui attire alors les meilleurs élèves des Mauges, ou celui des Oratoriens à Angers ou à Saumur, ou encore celui des Frères des Écoles Chrétiennes à la Rossignolerie ? À quel âge a-t-il été tonsuré en tant que clerc ? Aux alentours de sa quatorzième année selon la coutume de l'époque ou plus tard ? Il est impossible de répondre à ces questions. Pour sa formation sacerdotale, l'a-t-il reçu de son propre curé en demeurant dans sa famille ? Est-il passé par le Petit Séminaire ? S'est-il contenté de suivre les cours de la faculté de Théologie ? Quoiqu'il en soit, il étudie à la

faculté de Théologie d'Angers où il est reçu docteur en 1753. Tout futur prêtre séculier devait alors posséder un titre clérical pour être ordonné. Ce titre lui donnait droit à des revenus plus ou moins importants. Grâce notamment à sa famille, Louis Boumard en détiendra plusieurs : les chapelles de La Douilleterie à Soulainne, Saint-Jacques et Toussaint à Neuvy et Saint-François à Melay. Il sera aussi jusqu'en 1780 seigneur de la Brosse à Chanzeaux. Ordonné prêtre en 1753 ou en 1754, il est vicaire à la paroisse Saint-Maurice d'Angers en 1754, puis à celle de Saint-Jacques du 20 novembre 1755 au 12 avril 1756. Il fallait alors cinq années de vicariat pour pouvoir être curé. En juin 1765, avec le soutien de l'évêque, Mgr de Grasse, il est nommé curé de la paroisse Sainte-Croix, à Angers. Il devient ensuite un adversaire des chapitres, qu'il considère comme *une institution purement humaine*. Tout en étant occupé à défendre ses droits et ses revenus, il se constitue une bibliothèque ecclésiastique de soixante-cinq ouvrages en trois cents volumes qu'il détaille dans son livre de comptes. Il est l'auteur d'une *Lettre du Curé de Sainte-Croix à M. de la Brosse, soi-disant syndic du Clergé d'Anjou*, éditée à Angers en 1789. La Brosse l'avait obligé à s'acquitter d'une dette sur un petit bénéfice tandis que le plus riche prieur en avait été exempté. Au début de l'année 1789, il adresse avec cinq autres curés une requête à Necker pour la réforme des bureaux diocésains chargés de percevoir les décimes sur le clergé. Ils leur reprochent une surreprésentation des membres du chapitre cathédral et des collégiales aux dépens des simples bénéficiers et des curés. Malgré tous ses titres cléricaux et ses 3000

livres de revenus, il reste un ardent défenseur des droits des curés face aux bénéficiers, aux chanoines et aux religieux. Avec l'abbé Pierre-Jérôme Chatizel, le riche curé de Soulainnes et l'un des quatre députés du clergé dans la sénéchaussée d'Angers, il est élu comme l'un des deux députés suppléants du clergé aux États-Généraux. Cette élection témoigne de l'estime de ses confrères pour ses idées. Partisan déclaré des réformes, il soutient l'abbé Chatizel dans ses attaques



**Jean-Baptiste Carrier (1756-1794)**  
dessiné lors de l'audience  
du Tribunal révolutionnaire

contre la propriété monastique et capitulaire. Mais bientôt, effrayé comme lui par les attaques contre la religion et l'Église, il s'oppose à la formation d'une Église gallicane et notamment à l'élection par les laïcs de ses ministres. Le 18 janvier 1791, il signifie par lettre son refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Le 27 mars suivant, il est expulsé de son église Sainte-Croix, juste avant le début de sa démolition. Cette église se situait au chevet de la cathédrale à l'emplacement aujourd'hui de la place du même nom. Il doit de même abandonner son presbytère et aller habiter place Neuve. Conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 1792 pour les prêtres insermentés, il répond chaque jour à l'appel. Le 17 juin 1792, il est interné au Petit Sémi-



La cour de l'Entrepôt, début XX<sup>e</sup> s.

naire et le 30 novembre suivant à La Rossignolerie. L'arrivée des Vendéens lui permet d'en sortir le 18 juin 1793. En septembre suivant, il y est de nouveau emprisonné jusqu'à son départ pour Nantes le 29 novembre 1793. L'abbé Louis Boumard est noyé le 9 décembre suivant.

### **L'abbé Claude Robin, curé de Saint-Pierre à Angers**

Né à Saint-Florent-le-Vieil le 15 décembre 1714, il fait ses études au collège de Beaupréau. Son père qui l'avait destiné au sacerdoce revient sur sa décision. Mais l'enfant affirme alors son désir d'être prêtre. Plus tard, il entreprend des études de théologie à l'université d'Angers et obtient le grade de docteur en théologie en 1731. Il est vicaire à Saint-Florent-le-Vieil de 1738 à 1740, puis à Saint-Pierre à Saumur de 1740 à 1743 et à Rochefort-sur-Loire de 1743 à 1746. Il est curé de Chênehutte-les-Tuffeaux de 1746 à 1751. De juin à septembre 1750, il fait un voyage à Rome en pèlerin-touriste dont il tire un journal. Il devient chanoine de Saint-Maurille en 1751 et curé à Saint-Pierre à Angers de 1751 à 1791. Dans les registres paroissiaux, il signe souvent *premier curé cardinal de la ville d'Angers et pèlerin apostolique*. Le 24 décembre 1761, il est nommé recteur de l'université d'Angers pour trois mois, présidence tournante revenant à un membre de la faculté, et qu'il exerce au titre de celle de théologie. Mais dès le 12 février 1762, il est relevé de sa charge par l'université, à la suite d'une condamnation par le tribunal de la Sénéchaussée à l'amende pour négligence dans la tenue des registres paroissiaux de sa paroisse. Il fait appel auprès du Parlement de Paris qui le rétablit dans sa charge. Ses titres cléricaux consistaient alors en un prieuré à Châteauneuf qui lui rapporte 500 livres et un bois-taillis qui lui procure 60 livres en moyenne par an.

En 1774, dans son ouvrage sur le Mont-Glonne (Saint-Florent-le-Vieil), il se dépeint sans modestie :

*Prompt, vif, impatient, délicat, sensible, il hait le vice et les vici-  
cieux, comme il hait la maladresse et les maladroits ; sans mélancolie,  
sans ennui, sans chagrin ; né avec une gaieté légère, badine et ouverte,  
quoique rêveuse parfois, peu sérieuse, peu grave, peu mystérieuse,  
qu'on aime d'abord, qu'on ne craint pas assez, qu'on méprise ensuite,  
et qu'on hait enfin quand on est fripon. Quoique très sociable, il se voit sans  
peine séparé de quelques sociétés, où il devrait naturellement avoir sa place.*

En 1782, dans son *Ovidianum*, il décrit en vers sa vocation :

*Enfant, j'eus de l'attrait pour la sainte milice,  
Son appareil me plut dans le divin service,  
Volontiers je suivais les prêtres à l'autel,  
Et croyais voir en eux le Dieu même du ciel.*

*Aux lettres, dévoué dès l'âge le plus tendre,  
Beaupréau fut le musée où j'allai les apprendre.*

*Minerve m'agréa dès mes premiers travaux,  
Je remportai toujours le prix sur mes rivaux.*

Il se passionne pour l'étude des langues :

*D'autres langues encor je cherchai l'énergie,  
Et je voulus du grec entendre l'harmonie,  
Comprendre de l'hébreu le sens, la sainteté,  
Et de l'italien apprendre la gaieté.*



L'abbé Claude Robin

Puis il manifeste son opposition à la philosophie des Lumières :

*J'ai dans l'antiquité porté quelque lumière,  
J'ai lu nos écrivains, j'ai réfuté Voltaire,  
J'ai dit un mot d'Émile, ennemis du vieux temps.  
Le sublime Thomas m'a donné son encens.*

Il est l'auteur de plusieurs autres ouvrages : *Recherches sur le châtelier de Chênehutte ; L'Ami du peuple ou Mémoire pour l'Église et pour l'État ; Le camp de César au village d'Empiré, Le Mont-Glonne, 2 vol. Valade, 1774 ; Exposé significatif... contre MM. Les doyens, chanoines et chapitre de la ville, 1 vol. Mame, 1785 ; Mémoire adressé à Mgr l'évêque d'Angers, concernant le champ du Marais.*

S'il a approuvé et s'est même enthousiasmé pour les débuts de la Révolution, ce prêtre original s'y oppose rapidement. En 1791, il refuse le serment, continue d'habiter dans sa cure, 42, rue de la Roë, à Angers, avant de retourner à Saint-Florent-le-Vieil. Il revient à Angers et loge près du Grand Mail où il écrit le 22 mars 1791 à l'Assemblée Nationale pour demander la jouissance de la maison presbytérale et son traitement (A.N. F19 1124). Le 30 janvier 1791, le département juge que son traitement, vu son refus du serment, ne peut excéder 500 livres. Il assiste à la démolition de son église Saint-Pierre avec celle des deux églises Saint-Mainbœuf et Saint-Maurille, situées toutes trois sur l'actuelle place du Ralliement. Il est interné au Petit Séminaire le 12 juin 1792 et y demeure jusqu'au 30 novembre 1792. Transféré à La Rossignolerie, il retrouve la liberté le 18 juin 1793, grâce aux Vendéens mais est emprisonné de nouveau dès le retour des Républicains à Angers. L'abbé Claude Robin est noyé à Nantes le 9 décembre 1793.

### **L'abbé Jean-Jacques Poyneau, jureur malheureux**

Il naît le 21 décembre 1717 à Rochefort-sur-Loire. Il est le fils de Jean-Jacques Poyneau, marchand, et de Jeanne Besnard, et l'oncle de l'abbé François-Alexandre Poyneau (Cf. *Petite Chronique de l'Anjou Chrétien* n°42). Par sa sœur, il est apparenté aux Maugrain, famille de Beaulieu-sur-Layon, qui s'engagera du côté vendéen. Son neveu, Gabriel-Jean-Jacques est tué au Pont-Barré, le 20 septembre 1793, et son petit-neveu, Charles-André Maugrain est capitaine dans l'armée vendéenne.

Comme clerc, il est titulaire des chapelles Notre-Dame des Gourbillons et du Saint-Sacrement, à Gonnord. De 1736 à fin 1741, date de son ordination sacerdotale, il fait le catéchisme à Saint-Michel-La-Palud, à Angers. Il devient ensuite vicaire à Gonnord du 17 janvier 1742 au 6 février 1755. Il est nommé curé de Vergonnes le 22 février 1755. Il résigne sa cure fin mai 1789 et par suite, il signe *ancien curé* le 11 juin. Il reste encore à Vergonnes quelques semaines, puis se retire à Beaulieu-sur-Layon où sa signature apparaît notamment dans un acte de novembre 1789.

À Beaulieu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1772 et jusqu'en 1791, le curé est l'abbé Henri Dumoulin. Lui et son vicaire, l'abbé Louis-Pierre Ferré, refusent le serment. Le curé est exilé en Espagne en septembre 1792 tandis que le vicaire, après une arrestation en septembre 1791, entre dans la clandestinité.



Assiette représentant...

M. Claude Robin, docteur en théologie, curé de chesne Hutte les thuffeaux. 1748.

L'abbé Jean-Jacques Poyneau sollicite une pension, le 19 mai 1790. De passage à Angers, il prête serment dans l'ancienne église des Cordeliers, le 10 avril 1791. Il accepte, à la demande de l'évêque constitutionnel Hugues Pelletier († 1795), de devenir vicaire constitutionnel de Beaulieu. Sur les registres, il signe *prêtre, ancien curé de Vergennes, fonctionnaire desservant Beaulieu* jusqu'au 2 mars 1792. À l'arrivée du curé constitutionnel, Claude-Louis Dufour, le 25 mars 1792, il reprend ses fonctions de vicaire. Comme tel, il baptise une petite-nièce à Pierre-Bise le 6 novembre 1792. Son attitude ne pouvait qu'être condamnée par l'autre vicaire de Beaulieu, l'abbé Ferré, réfractaire. Mais c'est surtout l'abbé Lancelot qui lui reproche son serment. Il lui répond et défend ainsi sa démarche :

*Au sujet du serment dont vous parlez avec tant d'horreur, parce que vous en ignorez la conséquence et la dignité, je vous avertis que le serment est un acte de religion dont on ne doit se servir qu'avec un grand respect et beaucoup de circonspection : c'est un acte par lequel vous prenez Dieu à témoin de ce que vous dites, de ce que vous faites et de ce que vous pensez. Car si je fais icy un serment, c'est pour vous dire que je renouvelle aujourd'hui les vœux de mon baptême, les vœux de ma prêtrise et pour vous dire que je suis soumis et fidèle à la Nation, à la loy et au Roy (ADML, 1 L 1041/1).*

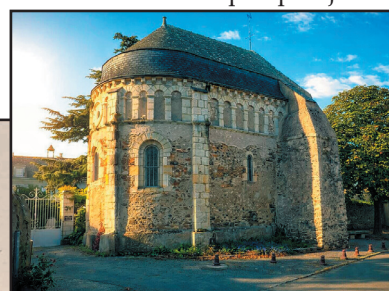
Il s'estime aussi persécuté par certains paroissiens de Beaulieu et de Pierre-Bise : leurs enfants l'insultent et lui volent les fruits de son jardin. Quoiqu'il en soit, il exerce son ministère jusqu'en mars 1793. A la suite du soulèvement de la Vendée, il se réfugie à Angers le 28 mai 1793. Mais en juin il retourne à Beaulieu. Le curé constitutionnel s'est enfui. L'abbé Ferré est accaparé par son ministère clandestin dans les paroisses environnantes mais aussi à Beaulieu où il baptise comme vicaire le 9, le 11 et le 29 août 1793. L'abbé Poyneau se présente alors comme le seul prêtre à demeure.

En juillet 1793, il rédige une lettre où il sollicite la permission de célébrer publiquement le culte à Beaulieu. Le destinataire est vraisemblablement l'abbé Jean Meilloc († 1818), prêtre de Saint-Sulpice, nommé administrateur apostolique et grand vicaire général avec pleins pouvoirs par l'évêque légitime, Mgr Michel-François de Couët de Lorry († 1803). Incarcéré en 1791 à la Rossignolerie, délivré par les Vendéens, Jean Meilloc réussit à rester en Anjou. À partir de ses diverses caches, il administre les paroisses du diocèse jusqu'en 1802. L'abbé Poyneau s'adresse à lui de la manière suivante :

*Mr et très honoré Curé, Je remercie la Providence de m'avoir fait connoître votre mérite aux yeux du public et de vous avoir trouvé digne de conduire un diocèse où il y avait autrefois de si scavans et si pieux sujets que vous égalez en science et en piété pour corriger beaucoup d'abus dont vous gémissiez aussi bien que les fidèles ministres des autels. Vous les connaissez. Dans le clergé, ils sont en trop grand nombre pour les ignorer. Dieu vous a choisi pour purifier son Église au moins en Anjou et lui procurer la paix. Je prie le Seigneur de vous aider dans cet ouvrage (ADML, 1 L 1041/1).*

Il accompagne sa lettre d'une copie du serment qu'il a prononcé : *Je le fis tel que je vous envoie la copie que je vous prie de lire* où il apparaît comme une longue profession de foi catholique. Il témoigne de son souci de la foi et de l'obéissance à l'Église catholique à travers l'obéissance au pape et aux évêques... mais se termine par le serment d'adhésion à la Constitution civile du clergé ! Il assure qu'il le prêta menacé de prison ou de mort par les gardes nationaux. Il argue aussi que d'autres prêtres qui l'ont prêté, ont reçu de l'évêque d'Agra, considéré alors par les Vendéens comme un vicaire apostolique, l'autorisation de célébrer la messe et les autres sacrements. *Beaucoup en prêtant le serment, n'ont pas cru "sortir du sein de l'Église catholique", ainsi que l'affirme en se rétractant conditionnellement, en juin 1793, P. Morigné, curé de Saint-Lambert-des-Levées (F. Lebrun (Le diocèse d'Angers, p. 166).*

Une troisième lettre accompagnait les deux premières ou les a suivies de quelques jours. C'était, si besoin était, sa rétractation, datée au plus tard de fin juillet 1793. À bon droit, les paroissiens de Beaulieu pouvaient lui reprocher sa versatilité et son opportunisme, hier prêtre constitutionnel, approuvant la Constitution civile du clergé et prêtant le serment et maintenant prêtre réfractaire, condamnant l'un et l'autre. Ils pouvaient en effet être surpris par sa célébration publique de la messe et des autres sacrements aussi bien sous régime républicain que sous régime royaliste et vendéen.



L'ancienne église de Beaulieu-sur-Layon (Rapport Joly de 1851 - Arch. départ. de M. & L.) dont il ne reste aujourd'hui que le choeur

Mais ces lettres de l'abbé Poyneau sont interceptées par les autorités républicaines qui les considèrent comme un désaveu de son serment. Fin août 1793, il est emprisonné à la Rossignolerie avec les prêtres réfractaires âgés. François Lebrun le considère comme le plus pitoyable *des jureurs victimes de leur fidélité à la fois au sacerdoce et au serment (Le diocèse d'Angers, p. 168).* L'abbé Jean-Jacques Poyneau est noyé à Nantes le 9 décembre 1793.

### Bienheureux

À ce jour, vingt prêtres seulement du diocèse d'Angers ont été déclarés bienheureux : cinq par Pie XI en 1926 (quatre le 17 octobre et l'abbé Noël Pinot le 31 octobre), trois autres, par Pie XII le 19 juin 1955 et douze enfin par Jean-Paul II en 1984.

Père Hugues Brémond

### Bibliographie :

- ◆ Archives Diocésaines d'Angers, Fiches *Perrin de Rouvray* ◆ Archives Départementales du Maine-et-Loire, 1 L 1041/1 ◆ *L'Anjou historique*, 5<sup>e</sup> année, 1904, p.166-189 : *Les prêtres angevins, morts à Nantes (1793-1794)*
- ◆ *L'Anjou historique*, 12<sup>e</sup> année, 1911, p.494-500 : *57 prêtres angevins noyés à Nantes le 10 décembre 1793* ◆ Alfred Lallié, *Histoire de la persécution des prêtres noyés* ◆ G. Lenôtre, *Les Noyades de Nantes*, 1947 ◆ Célestin Port, *Dictionnaire historique du Maine-et-Loire* : lorsqu'il les mentionne, fait rarement état du martyre de ces prêtres.